

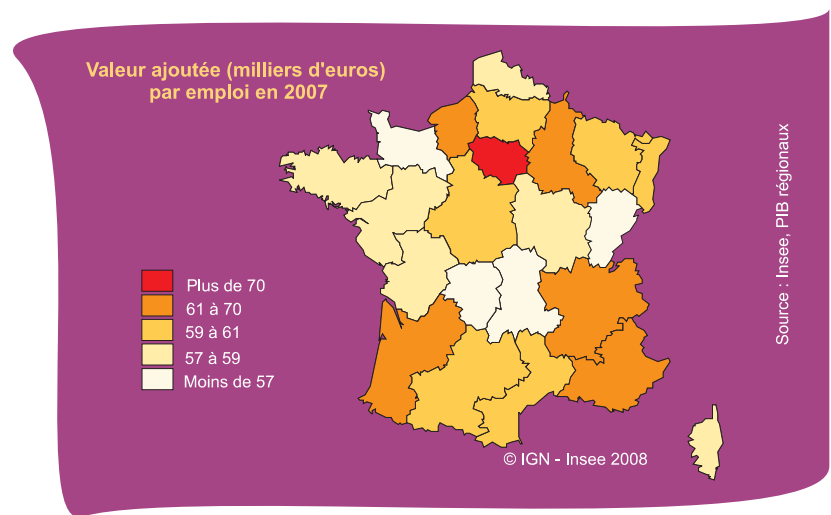
LA CRÉATION DE RICHESSE PAR EMPLOI EN 2007 UNE STRUCTURE PRODUCTIVE PEU FAVORABLE EN BASSE-NORMANDIE

En 2007, la valeur ajoutée par emploi est de 55 400 euros en Basse-Normandie, inférieure de 9 % à la moyenne des régions de province. La Basse-Normandie est une des régions de métropole le plus en retrait essentiellement en raison de la structure de son économie.

Premier élément d'explication, la filière agricole et la pêche. La filière agricole et la pêche bas-normandes (production et transformation, hors transport et commercialisation) est la troisième en France. Elle génère près de 7 % de la valeur ajoutée régionale (5 % en province). Or, c'est un domaine d'activité où, en moyenne, la valeur ajoutée par emploi est structurellement la plus basse (40 500 euros en France en 2007, contre 57 700 en moyenne pour l'ensemble des branches d'activité). De plus, en Basse-Normandie, la part de la production primaire - essentiellement le lait et la viande bovine - reste forte (56 % de la valeur ajoutée de la filière, 44 % seulement pour la transformation, activité qui génère plus de valeur ajoutée par emploi que la production primaire). En Bretagne, autre région où la filière agricole et la pêche pèsent très lourd, la transformation prend le pas sur la production primaire. Cependant, la Basse-Normandie est sur la voie d'une meilleure valorisation de sa production primaire, grâce à une diversification de ses industries agricoles et alimentaires vers certaines branches à forte valeur ajoutée (plats cuisinés) et grâce au développement de son industrie des produits de la mer.

Ensuite, la construction. C'est un secteur d'activité particulièrement bien implanté en Basse-Normandie, principalement composé d'entreprises artisanales. Il contribue pour 7,9 % à la valeur ajoutée en Basse-Normandie (7,1 % dans les régions de province). Mais c'est encore un secteur où la valeur ajoutée par emploi, structurellement, est plus basse qu'en moyenne.

En revanche, la Basse-Normandie accuse un retard dans le développement de secteurs d'activité à forte valeur ajoutée, comme les services aux entreprises, et notamment les services « haut de gamme »



en conseil et assistance, ainsi que les activités financières et immobilières (moins de 28 % de la valeur ajoutée en Basse-Normandie, plus de 31 %, en moyenne, dans les régions de province).

Hors IAA et hors énergie, points forts de la Basse-Normandie, l'industrie apporte 11,4 % de la valeur ajoutée de la région, moins qu'en province, alors que la proportion d'emplois industriels y est supérieure. L'automobile, secteur phare, contribue pour 1,4 % à la valeur ajoutée totale, comme en Haute-Normandie, autre région où le secteur automobile est développé. Mais la valeur ajoutée par emploi est en deçà du niveau de la France (49 k€ en Basse-Normandie, 55 k€ en France⁽¹⁾), essentiellement en raison du profil particulier de la filière automobile bas-normande, organisée autour d'équipementiers, de sous-traitants et de carrossiers. La Basse-Normandie est très en retrait dans les biens intermédiaires (métallurgie, composants électriques et électroniques, plasturgie, chimie, bois et papier). Ces branches apportent 4,7 % de la valeur ajoutée régionale, contre 6 % en moyenne dans les régions de province.

La valeur ajoutée moyenne par emploi y est inférieure au niveau national. L'écart est important en métallurgie, où dominent des petites et moyennes entreprises (47 k€ en Basse-Normandie contre 59 k€ en France). En revanche, il est peu important dans les composants et les équipements électriques et électroniques, où le poids des grands groupes est important (54 k€ contre 57 k€). Ce déficit de valeur ajoutée par emploi se retrouve dans d'autres secteurs industriels : 51 k€ contre 60 k€ dans les équipements mécaniques, 34 k€ contre 47 k€ dans le cuir, l'habillement et le textile, 47 k€ contre 72 k€ dans l'édition et l'imprimerie.

Ces cinq dernières années, l'écart entre la Basse-Normandie et les autres régions s'est légèrement creusé, alors que, pour la majorité des régions de métropole, l'écart à la moyenne se réduit. En effet, la valeur ajoutée par emploi a augmenté en moyenne de 3,2 % en Basse-Normandie chaque année, entre 2002 et 2007, contre 3,4 % en province.

Michel MOISAN
Insee

⁽¹⁾ Estimations à partir des enquêtes annuelles sur l'industrie auprès des seules entreprises de 20 salariés et plus.

Source : portail de l'industrie bas-normande :

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/basse-normandie/prodser/industrie/indus_accueil.htm



LES FONDS EUROPÉENS POUR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

Pour la période 2007-2013, la région Basse-Normandie va bénéficier de 447 millions d'euros attribués par la Commission européenne dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne.

L'objectif de cette politique est de contribuer au renforcement de la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités régionales et intégrant les stratégies de Lisbonne et de Göteborg.

Cette politique vise en particulier à :

- investir dans le capital humain et moderniser les marchés du travail ;
- exploiter le potentiel des entreprises, notamment des PME ;
- investir dans la connaissance et l'innovation ;
- doter l'Europe d'une économie à faible efficacité carbonique et efficace sur le plan énergétique.

Cette stratégie correspond aux grands enjeux pour l'avenir de la région et au diagnostic sur la valeur ajoutée des entreprises régionales que présente l'INSEE dans ce numéro de e pour 100 et elle est au cœur de la démarche qui sera suivie en région dans la gestion des différents Fonds européens.

Avec 181 millions d'euros, le Fonds européen de développement régional (FEDER) va soutenir les projets en matière d'innovation, de développement des Technologies de l'information et de la Communication (TIC), de cohésion territoriale et d'environnement.

Plus de 60% des crédits du FEDER, soit près de 115 millions d'euros, seront consacrés au développement du potentiel régional d'innovation ainsi qu'au développement des TIC. Les projets soutenus auront pour objectif :

- d'augmenter très fortement les investissements en recherche et développement et l'effet d'entraînement de la recherche régionale sur le tissu économique et tout particulièrement les PME dans lesquelles des marges de progression sont importantes
- de renforcer les filières et les pôles de compétitivité
- d'augmenter la valeur ajoutée des entreprises régionales

Le Fonds social européen (FSE) doté de 104 millions d'euros viendra soutenir principalement des actions en faveur de :

- l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques et favoriser la création de nouvelles activités
- la formation pour améliorer les qualifications et renforcer les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi.

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) viendra appuyer la modernisation du secteur agricole au travers d'un fort volet consacré au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage et contribuer au développement des industries agro-alimentaires qui sont un des secteurs prioritaires de la stratégie régionale.

Il accompagnera également la mise en œuvre des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement dans l'objectif notamment d'améliorer la qualité de l'eau et viendra en appui des politiques de développement et d'attractivité des territoires ruraux.

Enfin, il convient de préciser que les crédits du Fonds européen de la pêche (FEP) viendront renforcer le secteur de la pêche.

**Préfecture de la Région Basse-Normandie, Secrétariat régional pour les affaires régionales,
Conseil régional de Basse-Normandie**

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle 14052 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.15.11.00 Fax : 02.31.15.11.80

Directeur de la publication : Michel GUILLEMET

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2008